



Contribution des Régions françaises

Basse-Normandie, Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Nord-Pas de Calais, et Picardie

Nous, Présidents des **Régions Basse-Normandie, Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Nord-Pas de Calais, et Picardie**, nous félicitons des propositions présentées par la Commission européenne dans les conclusions de son 5^{ème} rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale, qui appellent au maintien d'une politique de cohésion ambitieuse portant sur l'ensemble des régions européennes et se concentrant autour des objectifs de la stratégie « Europe 2020 », lorsqu'ils contribuent aux objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale.

Nous saluons l'initiative de la Commission européenne d'ouvrir le débat sur l'avenir de la politique de cohésion et, à cet égard, nous **partageons pleinement la position de l'Association des Régions de France (ARF), mais nous tenons à la compléter sur certains points.**

Vers une architecture de la politique de cohésion plus lisible et plus équitable pour les régions intermédiaires

Nous souhaitons rappeler que la réduction des disparités, des fractures et des inégalités économiques, sociales et territoriales reste un enjeu majeur de solidarité pour l'Union européenne et que la poursuite des objectifs de la stratégie Europe 2020 ne doit pas contribuer à marginaliser certains territoires.

Nous plaçons, au côté d'un objectif dédié à la coopération territoriale, pour le regroupement, au sein d'un grand objectif « cohésion » de 3 catégories de régions : convergence – intermédiaire – compétitivité afin d'améliorer la lisibilité de l'architecture de la future politique de cohésion.

Nous revendiquons, dans ce cadre, la mise en place d'un soutien transitoire en faveur des régions qui non seulement achèvent leur processus de convergence mais également qui, tout en ayant intégré l'Objectif de compétitivité régionale et emploi lors de la programmation actuelle, restent fragiles d'un point de vue socio-économique.

Des régions à l'économie encore fragile...

Nous tenons à rappeler que les principaux indicateurs socio-économiques de nos régions témoignent encore et toujours de difficultés structurelles qui se caractérisent selon les régions, par un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale, et un tissu économique peu dynamique, où prédominent des secteurs à faible valeur ajoutée et aux perspectives de développement limitées. Certains de ces secteurs ont connu ces dernières années des désastres industriels aux conséquences dramatiques pour la main d'œuvre locale, avec l'adoption de nombreux plans sociaux qui maintiennent plusieurs de nos régions dans une situation économique structurellement fragile.

Celles de nos régions à dominante agricole souffrent notamment de désertification et de fermeture de services publics en milieu rural.

De manière générale, quels que soient les secteurs économiques concernés, plusieurs facteurs continuent de peser sur le développement économique régional : une capacité d'innovation en devenir, une faiblesse du secteur de la recherche et du développement, un esprit entrepreneurial parfois insuffisant et un déficit en emplois stratégiques (fonctions tertiaires supérieures).

Par ailleurs, d'autres indicateurs socio-économiques pointent certaines spécificités sociales inquiétantes de nos régions : pour certaines d'entre elles, le vieillissement de leur population conduit à des difficultés sur le marché de l'emploi (difficultés pour les transmissions / reprises d'entreprises ; difficultés de recrutement dans certains secteurs...), pour d'autres, leur population jeune pâtit souvent d'un faible niveau de qualification, ce qui se traduit par un fort taux de chômage parmi cette catégorie de population. Parallèlement, beaucoup de nos jeunes diplômés sont contraints, faute d'un marché du travail suffisamment développé, de quitter le territoire de nos régions pour entamer ailleurs leur vie professionnelle, contribuant ainsi, pour certaines de nos régions, à aggraver la courbe démographique régionale.

De manière plus synthétique, nos régions présentent un indicateur de développement humain (indicateur combinant démographie, niveau d'instruction et développement économique) parmi les plus faibles des régions françaises métropolitaines.

...nécessitant un soutien spécifique

Il est indéniable que, dans nos régions, la politique de cohésion a œuvré au développement de la croissance et de la prospérité, mais nous ne pouvons que constater que nos rythmes de croissance ne sont pas suffisants et que nos PIB/hab. restent bien en dessous des moyennes nationale (cf. données statistiques en annexe) et communautaire.

Il existe donc un réel risque de décrochage de nos régions si elles ne reçoivent pas une réponse adaptée et un soutien adéquat pendant la prochaine période de programmation.

Par conséquent, **nous demandons avec force la mise en place d'un système simple, équitable et efficace de prise en compte des régions intermédiaires, qui comprendra toutes les régions européennes dont le PIB par habitant est compris entre 75 et 90% de la moyenne communautaire. Basée sur le critère clair et reconnu du PIB/hab., cette catégorie regroupera indifféremment les régions provenant de l'Objectif de convergence actuel et de l'Objectif de compétitivité régionale et emploi.**

En effet, la comparaison des données statistiques des régions intermédiaires, actuellement éligibles à l'Objectif de compétitivité régionale et emploi et celles des régions intermédiaires concernées par l'Objectif de convergence actuel met en évidence des situations économiques similaires.

Dans ces conditions, **un traitement différent de ces régions ne peut pas se justifier et les régions ayant des niveaux de PIB/hab. comparables doivent être traitées de façon similaire.** Le principe fondamental de l'égalité de traitement qui implique l'interdiction des discriminations consistant à traiter de manière identique des situations qui sont différentes et de **manière différente des situations identiques**, reçoit ici sa pleine illustration.

La mise en place de cette 3^{ème} catégorie de régions, situées entre les « moins développées » et « les plus développées », permettra d'atténuer les effets de seuil injustes et favorisera la mise en place de conditions optimales pour que nos régions atteignent les objectifs de croissance durable, d'emploi, d'inclusion sociale et de compétitivité.

Pour des modalités d'attribution des fonds permettant de renforcer leur impact sur le développement de nos territoires

Nous approuvons le souci de la Commission de renforcer l'effet levier des fonds européens sur nos territoires en les concentrant sur un nombre restreint de thématiques.

Toutefois, **dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle catégorie intermédiaire de régions dans la prochaine programmation, nous jugeons nécessaire de pouvoir utiliser les fonds sur la base d'un éventail plus large de priorités et de taux de cofinancement modulables (FEDER et/ou FSE) propres à la catégorie des régions intermédiaires.**

Ainsi, **sans préjuger d'autres thématiques qui seraient propres à chaque région, nous souhaitons plus particulièrement mettre en avant deux dimensions structurantes pour accroître la compétitivité de nos territoires. D'une part, l'amélioration de leur accessibilité grâce à des infrastructures de transport durables et performantes et la couverture par le très haut débit pour tous et, d'autre part, la mise en place de conditions favorables au développement de la recherche, par le soutien aux infrastructures idoines.**

En ce qui concerne les transports, plusieurs de nos régions restent encore en dehors des grands axes de transport européens et sont, de ce fait, marginalisées. D'autres, bien que mieux desservies, courent le risque de n'être que des espaces traversés, et/ou excessivement polarisés autour de grands centres urbains, au détriment d'autres parties du territoire régional. Les futurs fonds structurels devraient pouvoir contribuer au financement de nouvelles infrastructures de transport durables, qu'il s'agisse de lignes ferroviaires classiques ou à grande vitesse, d'infrastructures portuaires ou de voies fluviales secondaires.

En ce qui concerne la recherche-développement (R&D), la Stratégie « Europe 2020 » met en exergue le retard de l'Union européenne par rapport à ses principaux concurrents mondiaux et insiste sur la nécessité de renforcer l'effort de soutien dans ce domaine. Dans nos régions, malgré les efforts consentis depuis plusieurs années, les conditions propices au développement de la R&D ne sont pas encore remplies: ainsi, les constats de vétusté portant sur les infrastructures d'enseignement supérieur comme de recherche restent encore trop nombreux. Or, la rénovation et l'adaptation des bâtiments de recherche, ainsi que l'amélioration de la capacité d'accueil des étudiants et des chercheurs, sont des conditions fondamentales pour le développement de la recherche et de l'excellence scientifique. Nous demandons ainsi de pouvoir utiliser une partie des fonds structurels pour accélérer la dynamique de rattrapage de nos territoires.

Nous souhaitons enfin souligner que d'autres politiques ou dispositions communautaires, notamment les transports, l'énergie, l'environnement, l'agriculture, la concurrence, les SIEG..., ont un effet conséquent sur la cohésion économique, sociale et territoriale des territoires.

En ce sens, la politique de cohésion étant en lien étroit avec la réglementation en matière d'aides d'État à finalité régionale, nous demandons **l'éligibilité de l'entièreté du territoire de nos régions à l'article 107.3.c) du Traité.**

En conclusion, les Régions françaises de Basse-Normandie, Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Nord-Pas de Calais et Picardie réaffirment avec force leur soutien à la mise en place, dans le cadre de la prochaine programmation des fonds structurels, d'une nouvelle catégorie de régions intermédiaires, regroupant à la fois, sur la base du critère du PIB régional par habitant, les régions issues de l'Objectif de convergence et celles issues de l'Objectif de compétitivité régionale et emploi.

Laurent BEAUVAIS
Président de la Région
Basse-Normandie



Paul GIACOBBI
Président du Conseil
Exécutif de Corse



Christian BOURQUIN
Président de la Région
Languedoc-Roussillon

Le Président de la Région
Languedoc-Roussillon

Christian BOURQUIN

Jean-Paul DENANOT
Président de la Région
Limousin



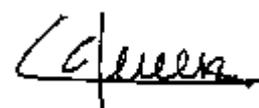
Jean-Pierre MASSERET
Président de la Région
Lorraine



Daniel PERCHERON
Président de la Région
Nord-Pas de Calais



Claude GEWERC
Président de la Région
Picardie



**ANNEXE
STATISTIQUE**

PIB régional per capita UE 27 (2005-2007)

Source : Eurostat

Régions françaises couvertes par l'Objectif de compétitivité régionale et emploi en 2007-2013 et potentiellement éligibles à la catégorie des régions intermédiaires après 2013

	2006	2007	Moyenne 2006-2007
Basse-Normandie	89,4	88,3	88,85
Corse	85,8	84,5	85,15
Languedoc-Roussillon	86,1	85,6	85,85
Limousin	89,5	87,7	88,6
Lorraine	89	88,7	88,85
Nord-pas de Calais	88	88,2	88,1
Picardie	86,3	85,7	86
Moyenne nationale	109,5	108,5	109

Régions européennes couvertes par l'Objectif de convergence en 2007-2013 et potentiellement éligibles à la catégorie des régions intermédiaires après 2013

	2006	2007	Moyenne 2006-2007
Burgenland (AU)	82,1	81,4	81,75
Province du Hainaut (BE)	77,1	75,3	76,2
Brandenburg – Nordost (DE)	75,5	76,1	75,8
Mecklenburg-Vorpommern (DE)	78,8	81,1	79,95
Chemnitz (DE)	81,1	82,6	81,85
Thüringen (DE)	81,6	83	82,3
Sachsen-Anhalt (DE)	82,4	83,6	83
Lüneburg (DE)	84	83,7	83,85
Brandenburg – Südwest (DE)	85	87,3	86,15
Dresden (DE)	87,4	87,7	87,55
Leipzig (DE)	87,7	88,6	88,15
Andalucía (ES)	80,8	81,2	81
Castilla la Mancha (ES)	81,1	81,5	81,3
Galicia (ES)	86,5	88,8	87,65
Murcia (ES)	86,9	87,1	87
Dytiki Makedonia (GR)	76	75,8	75,9

Peloponnisos (GR)	77	75,7	76,35
Kriti (GR)	82,8	83,7	83,25
Malta (MA)	76,9	76,4	76,65
Mazowieckie (PL)	83,6	87,1	85,35
Algarve (PT)	81,2	79,6	80,4
Bucuresti – Ilfov (RO)	83,8	92,2	88
West Wales and Valley (UK)	77,3	73,4	75,35
Cornwall and Iles of Scilly (UK)	77,6	75,2	76,4
Highlands and Islands (UK)	90,4	87,2	88,8